



## **BROCANTE DE GALLUIS SAMEDI 18 MAI 2019**

La brocante/vide grenier de Galluis est organisée par le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**. La totalité des bénéfices est au profit du CCAS de Galluis.

Elle se déroule sur la place communale, autour de l'église et les rues adjacentes Les emplacements à louer sont marqués au sol.



**ATTENTION : TOUS LES VEHICULES DES EXPOSANTS NE SONT PLUS ADMIS SUR LES LIEUX DE LA BROCANTE de 8H LE MATIN A 19H LE SOIR. En cas contraire il sera fait appel aux forces de police.**

### **Tarifs :**

- Particulier habitant de Galluis : **6 € le mètre linéaire (Fiche N°1)**
- Particulier non domicilié à Galluis : **8 € le mètre linéaire (Fiche N°2)**
- Professionnel : **10 € le mètre linéaire (Fiche N°3)**

Location minimale : 3 mètres.

### **Comment s'inscrire ?**

1°) Imprimer (ou recopier) la fiche d'inscription ci-jointe correspondant à votre situation (particulier habitant à Galluis, particulier extérieur à Galluis, professionnel)

2°) La remplir avec attention. (Écrivez avec soin votre adresse mail)

3°) Faire une photocopie (recto/verso) de votre carte d'identité (\*)

4°) Remplir un chèque, à l'ordre de « Trésor Public » du montant de la location (nombre de mètres x tarif au mètre)

5°) Mettre dans une enveloppe : la fiche d'inscription, le chèque, la photocopie de votre C.I. et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

6°) Envoyer le tout à : **CCAS Brocante  
Mairie  
78490 GALLUIS**

Un mail de réception vous sera adressé vous indiquant la prise en compte de votre inscription.


Quelques jours avant la date, un courrier de confirmation comportant les numéros de vos emplacements et un reçu vous sera retourné au moyen de l'enveloppe timbrée que vous avez fournie.

**Conservez-le avec précaution, c'est la preuve de votre réservation, il vous sera réclamé le jour de l'évènement.**

(\*) Obligatoire depuis le décret 2009-16

# BROCANTE/VIDE-GRENIER DE GALLUIS

## Samedi 18 mai 2019

 **Les véhicules des exposants ne sont autorisés pas sur les lieux de la brocante de 8H le matin à 19 h le soir.**

### Fiche n°1 : Particulier Galluisiens

## ATTESTATION – INSCRIPTION (décret n°2009-16 art 3)

### Je soussigné(e)

NOM : .....		Prénom : .....	
Né(e) le : .....	à Ville : .....		Code Postal : .....
Adresse personnelle		N°: ..... Rue : .....	
.....			
Code Postal : .....		VILLE : .....	
Téléphone : .....		E-mail* : .....	
Titulaire de la pièce d'identité N° .....			Délivrée le : .....
par : .....		N° immat. véhicule : .....	
Nombre de mètres désirés (minimum 3) .....			Prix (6 €/m) : ..... €
Préférence : <i>Rue – Place Pelouse - Goudron</i>			Entourer votre préférence

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m'y conformer.

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à ..... Le .....2019

Emplacements attribués \*\* :

cadre réservé à l'organisateur

Signature :

\* **Ecrivez avec soin votre adresse mail** pour faciliter l'envoi d'un accusé de réception de votre inscription.

\*\* Pour le bon déroulement de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les emplacements attribués

# BROCANTE/VIDE-GRENIER DE GALLUIS

## Samedi 18 mai 2019

**▲ Les véhicules des exposants ne sont autorisés pas sur les lieux de la brocante de 8H le matin à 19 h le soir**

**Fiche n°2 Particulier NON Galluisiens**

### ATTESTATION – INSCRIPTION (décret n°2009-16 art 3)

***Je soussigné(e)***

NOM : .....		Prénom : .....	
Né(e) le : .....	à Ville : .....		Code Postal : .....
Adresse personnelle	N°: ..... Rue : .....		
.....			
Code Postal : .....	VILLE : .....		
Téléphone : .....	E-mail*: .....		
Titulaire de la pièce d'identité N° .....		Délivrée le : .....	
par : .....		N° immat. véhicule : .....	
Nombre de mètres désirés (minimum 3) .....		Prix (8€ /m) : ..... €	
Préférence : <i>Rue – Place Pelouse - Goudron</i>		Entourer votre préférence	

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m'y conformer.

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)
- ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile


Fait à ..... Le .....2019

Emplacements attribués \*\* :  
cadre réservé à l'organisateur

Signature :

\* Ecrivez avec soin votre adresse mail pour faciliter l'envoi d'un accusé de réception de votre inscription.  
\*\* Pour le bon déroulement de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les emplacements attribués

**BROCANTE/VIDE-GRENIER DE GALLUIS**  
**Samedi 18 mai 2019**

 **Les véhicules des exposants ne sont pas autorisés sur les lieux de la brocante de 8H le matin à 19 h le soir**

**Fiche n°3 PROFESSIONNEL**

**ATTESTATION – INSCRIPTION** (décret n°2009-16 art 3)

*Je soussigné(e)*

NOM : .....		Prénom : .....	
Représentant (raison sociale)		.....	
N° Registre du Commerce/Métiers		Adresse du Siège :	
De : .....		.....	
Ayant la fonction de : .....			
Adresse personnelle		N°: ..... Rue : .....	
.....			
Code Postal : .....		VILLE : .....	
Téléphone : .....		E-mail* : .....	
Titulaire de la pièce d'identité N° .....			Délivrée le : .....
par : .....		N° immat. véhicule : .....	
Nombre de mètres désirés (minimum 3) .....			Prix (10 €/m) : ..... €

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et vouloir m'y conformer.  
- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce  
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... Le .....2019

Emplacements attribués \*\*: .....

cadre réservé à l'organisateur

Signature :

\* **Ecrivez avec soin votre adresse mail** pour faciliter l'envoi d'un accusé de réception de votre inscription.

\*\* Pour le bon déroulement de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les emplacements attribués



# BROCANTE DE GALLUIS

## Samedi 18 MAI 2019

### **I INFORMATION (à lire attentivement)**

Il est strictement interdit de vendre des armes, des éléments d'armes et des munitions. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par le décret du 24 août 1963 (amende et/ou peine de prison).

Si les objets mis en vente se révèlent être volés, vous encourez une peine d'emprisonnement de trois mois à trois ans et une amende de 152,45 € à 3 049 € (article 460 du Code Pénal).

**Si vous êtes un particulier :** d'une part l'autorisation qui vous est accordée pour cette journée, ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente. D'autre part l'article L310.2 du code du commerce limite votre participation à deux manifestations par an au plus. Attention, si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

**Si vous êtes un professionnel,** vous devez être régulièrement inscrit soit sur le registre du commerce et des sociétés, soit sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers. Vous déclarez être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale. Vous vous engagez à respecter la réglementation concernant la « vente au déballage ».

### **II REGLEMENT**

La Brocante de Galluis est une manifestation « bon enfant » qui est réputée pour son ambiance et sa convivialité. Restez calme et patient si vous rencontrez une difficulté quelconque. Rappelez-vous que par le dialogue on obtient davantage que par la force. Adressez-vous à l'organisateur pour tout litige ou renseignement.

#### **II-1 – VEHICULES**

**▲ Les véhicules des exposants ne sont autorisés sur les lieux de la brocante que pour le temps du déchargement :**

- **le matin jusqu'à 8 heures.**
- **Le soir, à partir de 19 heures.**

#### **II-2 PRESENCE SUR LES LIEUX:**

Les emplacements doivent être occupés avant 8 heures. Passée cette heure, l'organisateur se réserve le droit de réaffecter l'emplacement.

A la fin de l'évènement, vous devez **laisser votre emplacement propre, vide de déchets ou d'objets invendus.**

#### **II-3 RESERVATION :**

Afin de favoriser le bon déroulement de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de modifier l'emplacement qui vous a été initialement réservé.

#### **II-4 PAIEMENT DES EMPLACEMENTS, REMBOURSEMENTS**

La réservation est validée lorsque le règlement est effectif. L'exposant est alors en possession d'un reçu.

Il n'est procédé à aucun remboursement

#### **II-5 BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES**

La vente de boissons et de denrées alimentaires est strictement réservée à l'organisateur de la brocante.

Les bénéfices obtenus à l'issue de cette manifestation organisée bénévolement (location d'emplacement et buvette) **sont intégralement versés au budget du Centre Communal d'Action Sociale de Galluis.**

#### **II-6 CONTRÔLE**

Les exposants s'engagent à présenter tout document réglementaire en cas de contrôle par l'organisateur ou par toute autre autorité légale.